

**Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle B (Sciences chimiques et Sciences des matériaux), emploi-type Technicien-ne en chimie et sciences physiques, session 2019, dans l'académie de LYON.**

Le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2019 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de LYON, au titre de l'année 2019 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle B (Sciences chimiques et Sciences des matériaux), emploi-type Technicien-ne en chimie et sciences physiques, au titre de l'année 2019, dans l'académie de LYON :

Madame BONVALOT Marceline, maître de conférences hors classe, présidente, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Herès.

Monsieur CAPITAINE Benoît, technicien de recherche et de formation classe exceptionnelle, vice-président, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon.

Madame SENTENAC Sabine, assistante ingénieure, experte, Université Grenoble Alpes, Grenoble.

Monsieur DUMAS Stéphane, maître de conférences hors classe, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Madame MEUNIER Aurélie, technicienne de recherche et de formation classe normale, Rectorat de l'académie de Lyon, Saint-Etienne.

Monsieur PERRET Florent, maître de conférences hors classe, suppléant, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Villeurbanne, le 07/07/2019

~~Le Directeur Général des Services~~

**Damien VERHAEGHE**